Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

PUBLIC

Dossiers interinstitutionels:
2021/0214 (COD)

Bruxelles, 24 février 2022

WK 2699/2022 INIT

LIMITE

ENV
CLIMA
UD
FISC
ECOFIN

Ceci est un document destiné à une communauté spécifique de destinataires. La manipulation et la distribution ultérieure sont sous la seule responsabilité des membres de la communauté.

DOCUMENT DE SÉANCE

De:	Présidence
A:	Delegations
Sujet:	Note de cadrage de la Présidence en vue de la réunion du groupe de travail ad hoc sur le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières du 2 mars 2022

Dans la perspective de la réunion du groupe de travail ad hoc sur le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières qui aura lieu le 2 mars 2022, les délégations trouveront ci-joint une note de cadrage de la Présidence.

PUBLIC

PRÉSIDENCE FRANÇAISE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

Réunion du groupe de travail ad hoc sur le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières du 2 mars 2022

Note de cadrage de la Présidence

INTRODUCTION

La Présidence suggère de conduire la réunion du groupe de travail *ad hoc* (GTAH) sur le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) selon les modalités et les questions aux délégations décrites ci-après.

I. Fuites de carbone à l'export

Les discussions lors des réunions du GTAH du 9 puis du 21 février ont permis aux délégations d'avoir des échanges consacrés aux enjeux liés aux fuites de carbone à l'export, et d'évoquer les pistes susceptibles d'être explorées dans ce cadre au fur et à mesure que leurs analyses se sont précisées sur ce sujet.

La Présidence retient de ces discussions la confirmation de l'importance de ces discussions, et le fait que la sécurité juridique du MACF vis-à-vis des règles de l'OMC apparaît plus que jamais comme une question fondamentale. La Présidence retient aussi le fait qu'aucune piste ne semble apporter de réponse parfaite à la question des fuites de carbone à l'export ; et qu'une pluralité de solutions pourrait être envisagée.

Enfin, la Présidence retient que là où les solutions qui restent à trouver pour traiter de manière adéquate la question des fuites de carbone à l'export relèvent, pour la plupart, de textes extérieurs au règlement MACF lui-même.

L'option d'aborder la question des fuites de carbone à l'export dans le cadre du réexamen régulier du règlement MACF apparaît comme la seule option étudiée relevant du texte du règlement MACF lui-même ; sans préjudice d'autres options qui pourraient être retenues par ailleurs, ce point a d'ores et déjà été ajouté au cadrage du réexamen prévu à l'article 30.

II. Suite des travaux

La Présidence note que les discussions en GTAH ont progressé grâce à la participation active des délégations. Ces travaux fructueux ont permis à la Présidence de consolider un deuxième compromis de projet de règlement (voir document WK 2700/2022).

Suite aux discussions lors de la réunion précédente du GTAH, la Présidence suggère aux délégations d'identifier les sujets politiques qui sont déterminantes pour le MACF mais qui ne pourront pas être traités dans le cadre du texte du règlement MACF lui-même, et qui à ce titre ne relèvent pas du mandat du GTAH.

Ce travail pourrait concrètement prendre in fine la forme d'un court document, en complément du texte de compromis sur le règlement MACF.

Dans le cadre des discussions passées, ont d'ores et déjà été évoqués les sujets suivants :
1. Le calendrier de diminution des quotas gratuits alloués aux secteurs MACF dans le cadre de l'ETS ;
2. Les fuites de carbone à l'export ;
3. Les propositions de ressources propres.

Question pour discussion :

1. *Quels sujets ou éléments importants identifiez-vous comme devant figurer dans un tel document ?*

III. Discussion sur les chapitres I et II du compromis de la Présidence

La Présidence présentera les modifications qu'elle a apportées au compromis précédent.

Question pour discussion :

2. *Pouvez-vous accepter le compromis de la Présidence sur les chapitres I et II (y compris les annexes I à V) ?*

IV. Discussion sur les chapitres III à VI du compromis de la Présidence

La Présidence présentera les modifications qu'elle a apportées au précédent compromis, concernant en particulier la gouvernance.

Question pour discussion :

3. *Pouvez-vous accepter le compromis de la Présidence sur les chapitres III à VI ?*

V. Discussion sur les chapitres VII à XI du compromis de la Présidence

La Présidence présentera les modifications qu'elle a apportées au précédent compromis.

Question pour discussion :

4. *Pouvez-vous accepter le compromis de la Présidence sur les chapitres VII à XI ?*

VI. Discussion sur les considérants du compromis de la Présidence

La Présidence présentera les modifications qu'elle a apportées aux considérants de manière à ce que ceux-ci reflètent la proposition de règlement telle qu'amendée.

Question pour discussion :

5. *Etes-vous d'accord avec la proposition de la Présidence sur les considérants ?*

PUBLIC